

lui, la même abbaye, quoique fondée par les seigneurs de Villars, se mit sous la sauvegarde de Renaud et d'Isabelle en 1268, et ceux-ci s'engagèrent à la défendre moyennant certains droits qu'ils se réservèrent. Leur fils, Louis, donna à la chartreuse de Sélignac la franchise de tout péage dans ses terres, et cent carpes à prendre dans son grand étang de Chalamont. Je ne prétends pas dresser la liste complète de leurs donations particulières; celle-ci suffira à faire apprécier leur libéralité envers les églises.

En dehors de ces donations, nos sires firent plusieurs fondations plus ou moins importantes. La première en date est celle du chapitre Notre-Dame de Beaujeu, établi en 1065 dans l'enceinte même de leur château. Ils firent bâtir son église et la dotèrent de grands biens; plusieurs la mentionnèrent dans leur testament. Leur seconde fondation est celle de l'abbaye de Joug-Dieu, faite en 1118 par Guichard III, qui l'installa dans sa propre maison de Tamais et l'enrichit des biens nécessaires à son entretien, francs de tout droit. Humbert III fit la troisième, en établissant à Belleville en 1159 un prieuré de six chanoines réguliers, pour satisfaire à la condition qui lui fut imposée quand le pape le délia de ses vœux de templier. Il leur bâtit des maisons et une église, les dota de revenus considérables et leur donna même le droit d'asile. Cinq ans après, il fit ériger ce prieuré en abbaye placée sous la dépendance de Saint-Irénée de Lyon, et il lui accorda de nouveaux dons très importants qu'il fit confirmer à son fils. En 1168, il fit reconstruire l'église qui fut terminée et consacrée onze ans après; c'est celle qui existe encore actuellement. Guichard IV, à son avènement, confirma tout ce qu'avait fait son aïeul pour cette abbaye, en se rendant garant de la validité de toutes les donations.